

**Conseil Municipal du 09 décembre 2010
Convocation du 01 décembre 2010**

Excusés : Christophe BOULAT et Jean DOUCELANCE (procuration à . Michel POMODORO)
Marcelle GEHENDEZ (procuration à Pierre LAB), Linda MARCHAL (procuration à Edith PACAUD).

1) Désignation d'un (e) secrétaire de séance : Sylvie MOUTARLIER :

2) Approbation du Cr du conseil du 15 octobre 2010 : Michel POMODORO fait observer qu'il n'a pas insulté Linda MARCHAL, comme indiqué dans le compte rendu.

Compte rendu adopté à la majorité (abstention de Michel POMODORO et Jean DOUCELANCE).

3) Renouvellement du contrat enfance jeunesse avec la CAF

La convention d'objectifs et de financement concernant le contrat enfance jeunesse relatif aux modalités d'intervention et de versement de la prestation de service enfance jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales du Territoire de Belfort en date du 29 décembre 2006 étant arrivé à échéance, la CAF nous propose de le renouveler pour une nouvelle période de 4 ans de 2010 à 2013 ; la signature de cette nouvelle convention devant intervenir avant mi-janvier 2011.

En conséquence, Pierre LAB demande l'autorisation de signer un nouveau contrat enfance avec la CAF pour une période de 4 ans.

Concernant le fonctionnement de la crèche, Isabelle JEAN demande si les taux d'occupations requis sont atteints. Ces taux n'étant pas atteints, Pierre LAB précise que la CAF applique une réduction de prestation pour des taux inférieurs à 70 % pour la crèche et 60 % pour le contrat enfance jeunesse (CLS).

A la demande de Michel POMODORO, Pierre LAB se livre à une extrapolation des taux prévisionnels d'activité pour les années à venir.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Ce point permet à Véronique GIAMBAGLI de rebondir sur les rythmes scolaires qui sont un débat d'actualité.

Si le projet est adopté les élèves auront 24 heures de classe sur 4 jours et demi au lieu de 4 actuellement. Si la journée de classe était allégée, la commune devrait réfléchir à d'autres modes de garde.

4) Tarifs du déneigement 2010

En date du 02 avril 1997, la commune avait signé avec la Sté TRAPIL une convention pour le déneigement de la voie menant au dépôt TRAPIL ainsi que l'aire de chargement camions située en bordure de la RD 28 ; la sté TRAPIL s'engageant à rembourser à la commune les frais occasionnés par ces travaux. Pour l'année 2009 les tarifs étaient les suivants :

Frais de personnel : 21.89 €/h
Frais de régie : 5.54 €/h
Tracteur : 23.23 €/h
Lame à neige : 9.67 €/h
Saleuse : 5.64 €/h
Sel de déneigement : 85.22 € la tonne.

Il convient de fixer les tarifs pour 2010 (pour mémoire l'inflation en 2009 s'est élevée à 0.1% - A la fin octobre 2010 l'inflation est de 1.6% par rapport à octobre 2009.

Le service rendu à TRAPIL depuis 97 rapporte à la commune 327 euros.

Alain HUGUENIN estime que les frais de personnel ne sont pas élevés. Isabelle JEAN demande si le coût du carburant est compris dans le prix demandé.

M. RUCHTY précise que c'est le coût d'un agent et du carburant nécessaire au déneigement qui sont compris dans ce tarif.

Alain HUGUENIN précise que l'augmentation de 1,6 % est faible. Alain LEBAIL observe qu'une commune n'est pas censée faire de bénéfices.

Didier FRICKER souligne que si TRAPIL faisait appel à une entreprise, le coût aurait été plus élevé.

L'augmentation de 1,6 % est adoptée à l'unanimité.

Edith PACAUD évoque le problème des personnes qui peinent à déneiger leur propriété. Pierre LAB rappelle la nécessité de recenser celles-ci. Les personnes concernées peuvent faire appel au CCAS. Si La priorité est donnée aux bâtiments communaux, les agents peuvent aller aider quelques particuliers. Le problème de la responsabilité en cas de dégradation est évoqué.

Michel POMODORO souhaite faire réaliser ce travail par les personnes au chômage.

5) Demande de subvention de l'ASMB Danse et Ballet

Par courrier en date du 10 novembre 2010 la Présidente de l'ASMB Danse et ballet sur glace nous a fait parvenir une demande de subvention afin d'aider deux danseuses domiciliées à Chèvremont à participer au championnat du monde de danse sur glace (Nation's Cup) qui se déroulera à Cap Cod aux USA du 6 au 10 avril 2011 et auquel est qualifié l'équipe sportive de ballet sur glace qui a terminé troisième sur 16 au championnat de France 2010. Le coût du déplacement par patineur est estimé à 1400 €.

Une discussion s'engage sur ce point. Michel POMODORO demande si les autres communes ont été sollicitées. Il lui est répondu positivement.

Pour les uns, une réponse positive dérogerait aux règles fixées au plan communal. Pour les autres, il faut considérer qu'il s'agit de Chèvremontoises qui participent à la valorisation de la commune. Il s'agit de valoriser le travail nécessaire à atteindre ce niveau, et d'encourager ceux qui se dépensent à autre chose que des bêtises/

La requête est adoptée à la majorité (2 contre : Véronique GIAMBAGLI et Alain. HUGUENIN, 2 abstentions : Michel POMODORO et Jean DOUCELANCE).

Le montant de la participation de la commune se montera à 300 euros, toutefois la majorité du conseil trouve abusif qu'un plancher de 10 % du coût du déplacement soit exigé.

6) Motion relative au maintien du Centre de Réception et de Régulation des Appels Centre 15 Nord Franche-Comté

L'Association des Maires du Territoire de Belfort a voté lors de sa réunion du 5 novembre 2010 une motion contre la suppression probable du CRAA centre 15 annoncée le 24 juin dernier par Madame la Directrice de l'ARS de Franche-Comté et Monsieur le Préfet de Région. L'Association des Maires nous propose de soutenir cette motion.

Pierre LAB propose de soutenir cette motion ; il considère qu'en la matière, plus on est proche du terrain, mieux on est secouru. Il rappelle que le Territoire de Belfort dispose d'un hôpital dont l'ancienne ministre de la santé a fait l'éloge. Il ne voit donc pas l'utilité de centraliser les appels du centre 15.

La motion est adoptée à l'unanimité.

7) Motion relative à l'instauration d'une taxe sur les loyers HLM

L'Association des Maires du Territoire de Belfort a également voté lors de sa réunion du 5 novembre 2010 une motion contre la mesure annoncée par le Gouvernement dans le cadre du projet de loi de finances 2011 de prélever sur les organismes HLM le produit de 2% des loyers sur 3 ans et propose aux communes membres de soutenir cette motion.

M. LEBAIL précise que l'état n'aurait pour objectif que de prélever la moitié de cette somme.

Pierre LAB précise qu'il y a eu de nombreuses réactions au congrès des Maires. Cette mesure est donc malvenue car beaucoup d'organismes ont besoin d'argent.

Michel POMODORO souligne qu'une partie de la population logée en HLM dispose de moyens financiers importants. Il est précisé qu'il ne s'agit que d'une petite minorité (5000 foyers essentiellement en région parisienne).

La motion est mise au vote et est adoptée à l'unanimité.

8) Questions et informations diverses

Demande de subvention pour travaux de réfection de l'Eglise

Pour faire suite à une entrevue avec Monsieur SCHOTT Architecte des Bâtiments de France ce dernier nous a informé que ces travaux pourraient faire l'objet d'une subvention de la Région et peut-être du Conseil Général. Il conviendrait de déposer les dossiers de demande de subvention.

Pierre LAB sollicite l'autorisation de déposer une demande de subvention pour ces travaux. Cette autorisation est adoptée à l'unanimité.

Les travaux intérieur et extérieurs seront présentés à M. SCHOTT (maçonnerie – travaux sur pierre calcaire, menuiserie - 2 portes, entretien du clocher) pour un total de 87362 euros.

Il est précisé que l'église n'est pas classée mais que sont inscrits à l'inventaire des monuments historiques :

- la façade principale
- le péristyle et le clocher
- certaines statues à l'intérieur

Les subventions concernent principalement ces parties là.

Assiette et Destination des coupes de l'exercice 2011

L'Office National des Forêts nous a fait parvenir la liste des parcelles forestières retenues dans le programme des coupes pour l'année 2011. Il convient donc de fixer le programme des coupes et la destination des produits à marquer pour l'exercice 2011.

Suite à l'exposé détaillé de Alain HUGUENIN concernant le plan des travaux forestiers,

Pierre LAB sollicite l'accord du conseil quant au programme des coupes et produits à marquer en 2011.

Ce point est adopté à l'unanimité.

Location nouveau photocopieur

Le contrat de maintenance du photocopieur mis à disposition des écoles étant échu, les services de la Société Wagner, compte tenu du nombre important de photocopies réalisées sur ce photocopieur (629 668) nous ont proposé la location d'un photocopieur neuf. Le coût de location est de 248 € par trimestre contre 204 € auparavant mais le coût copie passe de 10.67 € le mille à 9 € le mille.

M. RUCHTY précise qu'en septembre 2008 la mairie a fait l'acquisition d'un photocopieur d'occasion.

10467 copies sont réalisées mensuellement (4 copies par jour et par élève).

Compte tenu de son intérêt financier, la proposition d'achat d'un photocopieur neuf est adoptée à l'unanimité.

Achat logiciel petit enfance

Au budget primitif de l'exercice 2010 avait été prévu l'achat d'un logiciel petite enfance. Trois fournisseurs ont été contactés. Le logiciel Bel Ami proposé par la société Proxim Solutions a été retenu au prix de 3 540 € HT. Une maintenance est assurée par la société VIP Concept au prix de 200 € HT par an.

Pierre LAB précise que ce logiciel a été retenu compte tenu de son prix compétitif et de son caractère convivial.

C'est un outil qui assurera le suivi de l'enfant de l'admission à la sortie (places offertes, état des présences, facturations). Des mises à jour sont prévues, probablement par internet ce qui sera plus rapide.

Cette proposition est adoptée : (2 abstentions : Michel POMODORO et Jean DOUCELANCE).

Edith PACAUD informe les membres du conseil sur l'état d'avancement du dossier internet (lettre rédigée par Linda MARCHAL)

Demande de subvention pour séjour d'études

Melle BERNARD Aline, étudiante en master 2 à l'IUFM de Belfort sollicite une aide financière de la commune de Chèvremont afin de l'aider à financer un stage qu'elle souhaite effectuer au Brésil du 14 mars au 02 avril 2011 et dont le montant des frais s'élève à 1 000 € par élève (participation de l'IUFM de 500 €).

Avis défavorable à l'unanimité.

Alain HUGUENIN informe que des arbres appartenant au domaine public vont être abattus rue de Pérouse car leurs racines soulèvent le sol et ils touchent des fils électriques.

Michel POMODORO fait savoir qu'une personne de la rue de Bessoncourt a eu des problèmes d'électricité. Le problème semble avoir été réglé. M. RUCHTY rappelle qu'en cas de problème il faut contacter la mairie dans les plus brefs délais.

Pierre LAB invite les élus à participer à la formation sur les marchés à procédure adaptée à la maison des communes le 16 décembre 2010.

Il invite également les conseillers à aller voir les réalisations des enfants de la restauration scolaire et préscolaire.

Pierre PACAUD demande si le conseil l'autorise à revenir sur un des points ayant fait l'objet d'une délibération - à savoir le respect des règles adoptées jusqu'ici en matière de subventionnement des associations.

Concernant la subvention ASMB, l'intéressé suggère le versement d'une aide financière sans transit par l'association « danse et ballet sur glace », aux compétitrices à titre individuel.